BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ZONES D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

1. Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- par la diffusion d'une information sur panneauPocket **le 10 janvier 2024**
- par consultation sur le site internet de la commune **du 11 janvier 2024 au 20 janvier 2024 inclus (10 jours)**
- en réunion publique organisée le **samedi 20 janvier, de 9H30 à 12H00**
- par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie **du 11 janvier 2024 au 20 janvier 2024 inclus (10 jours)**

Le public était invité à donner ses observations :

- par courriel à l'adresse **urbanisme@saint-witz.fr**
- sur le registre déposé en mairie et disponible dans la salle de réunion publique

2. Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation, les **13 avis dont 1 hors délai, ont été déposés** :

- **6** personnes ayant consigné des observations sur le registre,
- **10** personnes présentes en réunion publique,
- **6** contributions reçues via la consultation électronique.

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

- une demande d'informations complémentaires dans le futur, pour mise en œuvre des dispositifs,
- la demande d'étude complémentaire sur l'intérêt des tuiles photovoltaïques,
- la demande d'étude de l'intérêt de l'hydrogène vert,
- 3 avis demandant d'exclure le photovoltaïque au sol dans les zones N,
- Une demande d'ombrieres photovoltaïques de parking en zone A , (les dispositions actuelles du PLU en zone Agricole n'autorisent pas ce type d'installation)

3. **Synthèse de la concertation**

- **Avis de Madame Guillemette LENOIR par courriel, reçu le 10 janvier 2024**

Très bien toutes ces prévisions.
Nous faisons confiance à nos élus pour les détails.
Cordialement

- **Avis de Monsieur Fabien FUSIER par courriel, reçu le 10 janvier 2024**

Bonjour,

Est-ce que les panneaux solaires seront obligatoires en toitures?

Bien cordialement,

- **Avis de Monsieur Christophe NAYE par courriel, reçu le 11 janvier 2024**

Bonjour,

très intéressé par cette démarche, particulièrement la partie photovoltaïque.

Je reste à votre disposition,

- **Avis de Madame Linda VIENGSYAYONG par courriel, reçu le 13 janvier 2024**

Bonjour,

Je suis intéressée par le projet des énergies renouvelables sur Saint-Witz.

Cordialement,

- **Avis de Monsieur Philippe PETROFF par courriel, reçu le 14 janvier 2024**

Bonjour,

J'adhère complètement à cette démarche, aux zones et énergies non retenues mais j'estime qu'il manque une énergie du future dans celles retenues.
Il s'agit de la production d'hydrogène vert qui permet le stockage de la production photovoltaïque.

Cette énergie pourrait être utilisée dans une station de la zone logistique pour les camions équipés d'une pile à combustible ou les autocars.
Tous les constructeurs travaillent sur cette solution, seule adaptée aux longues distances et poids important.
Par exemple, le constructeur de bus belge Van Hool en vend depuis de nombreuses années et possède son siège à Fosses en face de Leclerc.
Plusieurs sociétés proposent des solutions complètes, tel que HYNAMICS, filiale 100% EDF (Hynamics | Hynamics) avec l'accompagnement de France Hydrogène (Agir pour accélérer le développement de l'hydrogène – France Hydrogène - France Hydrogène (france-hydrogene.org)) et les financements français et européens.(L'hydrogène | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (ecologie.gouv.fr))

Je vous invite à venir sur le salon Hyvolution à partir du 30 janvier (Homepage - Visiteurs | Hyvolution 2024), j'y serai les 3 jours sur le stand Siemens.
Je viendrai à la réunion salle Maurice Joulou samedi prochain à 9H30 pour vous apporter des précisions si vous le souhaitez.

- **Avis de Monsieur Christophe LAUDET du réseau de pièces auto d'occasion CARECO par courriel, reçu le 16 janvier 2024 et complété le 22 janvier 2024**

Bonjour Madame,

Suite à notre échange lors de la cérémonie des vœux de samedi dernier où j'ai eu le plaisir de vous rencontrer et d'aborder le sujet de projet de ZAENR, si importante pour notre entreprise.

Nous vous remercions activement de nous permettre de participer à cette consultation aux enjeux capitaux pour notre futur.

Careco œuvre depuis plusieurs années pour l'écologie et l'économie circulaire dans notre belle commune de St Witz.

Nous avons un projet d'ombrières photovoltaïques qui semble correspondre en tout point a Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

« La loi facilite l'installation de panneaux solaires sur des terrains déjà artificialisés ou ne présentant pas d'enjeu environnemental majeur. Sont notamment visés les terrains en bordure des routes et des autoroutes (par exemple les aires de repos ou les bretelles d'autoroutes) et des voies ferrées et fluviales ; les friches en bordure du littoral et les parkings extérieurs existants de plus de 1 500 m2. Ces parkings devront être équipés de panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface (sauf exceptions). »

Nous serions ravis de vous exposer notre projet lors d'un rendez-vous en présence du Président de notre groupement,

Pourriez-vous nous transmettre vos disponibilités dans les jours à venir ?

Nous comprenons les dates butoirs et le planning serré, ce pourquoi nous restons réactifs à vos besoins,

En vous remerciant par avance

Très Cordialement

Bonjour,

Petite précision concernant la demande :

Les parcelles exacts sont :

C393
C150
C373
C152
C359
C356

Bonne journée

Cordialement

avis sur le registre lors de la réunion publique du 20 janvier 2024

Monsieur Xavier LANCTUIT

20.01.24	Xavier LANCTUIT - Peut on espérer une information complémentaire sur le photovoltaïque et la géothermie (efficacité, coût etc). Je suis favorable au solaire et à la géothermie - Remerciements

Madame Chantal DELGADO

20.1.24	Chantal Delgado : je suis favorable tant sur les zones d'exclusion proposées par l'équipe municipale que les zones d'inclusion. Des conseils d'intérêt communs seront les bienvenus ultérieurement.

7/20

Madame Laurence MARICOT

Date	Observations
20/1/23	Laurence MARICOT 5 [redacted] St Witz Je pense qu'il faut limiter la mise en place de panneaux photovoltaïques aux toitures et aux ombrières de parking. En revanche il est indispensable de préserver les zones non encore artificialisées et donc interdire le photovoltaïque sur les zones naturelles (Zone N) - ~~Par ailleurs, tout doit être mis en oeuvre pr~~ " desartificialiser " les zones de parking...

Madame DE SMET

20/01/2024	DE SMET, [redacted]
	Nous pensons qu'il faut 1) privilégier le photovoltaïque sur les toitures et les ombrières,
	2) limiter le photovoltaïque dans les zones N) pour que toutes ces zones ne deviennent pas entièrement artificielles.
	3) Nous sommes d'accords avec les zones d'exclusion par la mairie.
	Merci pour votre travail.

Monsieur Christophe NAYE

Date	Observations
20/1/24	Intérêt en plus de toits des habitations, panneaux solaires sur les Carport
	=> cf quartier de la Haie Jabelin, nombreux carports en zone "Elgea" dont je fais partie
	NAYE CHRISTOPHE, [redacted]
	[SOUS RESERVE ESTHETISME]
	UN GRAND MERCI POUR LA DEMARCHE !

Avis de Monsieur BILLIA

20/1/24	Mr BILLIA – OK plan mairie mais regarder les toutes photovoltaïques (Voir en Allemagne)

Avis hors délai

Avis de Monsieur Christian JEAN, par courriel, reçu le 22 janvier 2024

Bonjour M Moizard, Monsieur Bocquet, Monsieur Dréville, au conseil municipal,

Mon état de santé ne me permet plus malheureusement de me déplacer et d'apporter des éléments essentiels à ce projet qui est un leurre car mal ficelé et n'allant pas démontrer son utilité et sa rationalité !

En ce qui concerne l'énergie issue de panneaux solaires, aucune étude sérieuse ne démontre que cette énergie est rentable et permettra une rationalité économique !
Les panneaux solaires sont couteux et toujours amortissables sur plus de 10 ans, donc ils s'adressent à une population jeune qui pourra en profiter et non aux personnes âgées comme beaucoup à saint Witz (plus de 400 personnes…)
Ce n'est pas à 60 ou 70 et encore moins à 80ans que les wéziens vont investir dans des panneaux qui ne rapporteront que 10 ans après leur achat ! sauf pour financer son caveau….

Notre village possèdent 390 maisons, le Domaine de Montmélian, qui a un cahier des charges très précis et qui respecte les lois ! Le domaine a pu conserver une qualité telle qui est toujours reconnue et vouloir imposer par une loi non obligatoire que les propriétaires puissent enlaidir leurs maisons de panneaux à souhait est une atteinte grave au droit de propriété !
Que ces panneaux fleurissent sur les HLM voulu par l'ancien maire , l'enlaidissement de la commune ne pourra pas être pire et pourquoi les surfaces agricoles ne seraient pas recouverte de panneaux…
Mais encore une fois les panneaux sont-ils le remède infaillible et une énergie renouvelable à l'équilibre des besoins énergétiques et de l'écologie ?
NON ! bien sûr car pour cela il faudrait que nous ayons du soleil, et nous ne l'avons pas vu depuis plus de trois mois à st Witz et en ile de France !!!
Les panneaux oui mais dans le sud de la France à partir d'un axe , La Rochelle/Avignon….
Et si tant est que nous ayons enfin du soleil les panneaux ne servent que de jour pas la nuit comme les éoliennes jugées désormais non rentables quand il n'y a pas de vent….
Et est ce que nos chers penseurs politiques ont réglé le problème du stockage du courant quand il y en a de trop ? Non, bien sûr car ce ne serait pas écologique d'avoir des batteries immenses et laides que l'on ne saurait mettre n'importe où!
Donc le solaire à notre latitude et dans notre village est un leurre inutile !

En ce qui concerne le compostage et la méthanisation, je pense me souvenir que l'ensemble des Wéziens y étaient opposés lorsque nos chers voisins de Moussy ont voulu un projet avec une société étrangère bâtir un projet pharaonique en limite des communes de Vémars et St Witz, projet débouté par le tribunal !!!!
Que la récupération des déchets alimentaires puisse permettre la méthanisation dans des sites reconnus et placés intelligemment oui, mais encore faudrait-il des projets concrets où la population n'aura pas à souffrir des effets négatifs nombreux !
Et dans un premier temps l'organisation des collectes doit être prévue ce qui n'est pas le cas avec Sigidur qui ne dit pas un mot sur le sujet et place les déchets alimentaires dans la case « composteur » individuel ce qui est impossible, les déchets alimentaires ne peuvent pas être compostés……(voir mes courriers que je vous ai adressé !!!)
Bref, il est à espérer que les responsables de la commune ne vont pas suivre des directives non obligatoires qui ne serviront qu'à polluer un peu plus et opposer les habitants entre eux !
La sagesse serait de dire à la communauté des communes et à l'état de revoir leur copie qui n'est pas applicable…… et de s'opposer à cette soi-disant accélération totalement inutile.

Merci de diffuser mon courrier comme dans une enquête publique, solution n'ayant pas été retenue pour ce projet alors que cela aurait été nécessaire !
Merci
Cordialement
Christian JEAN